

BRADERIE « BROCANTE » - DIMANCHE 18 MAI 2025

La Motte-Servolex (73290)

RÈGLEMENT DE LA BRADERIE : « Brocante »

L'association Les Amis de l'École Lamartine organise **sa 12^e braderie "Brocante"**, dédiée exclusivement aux transactions d'articles d'occasion. L'événement est encadré par les membres de l'association. Les bénéfices seront reversés aux écoles du groupe scolaire Lamartine de La Motte-Servolex afin de financer des activités scolaires et périscolaires.

Date et horaires

La braderie aura lieu le **dimanche 18 mai 2025, de 9h à 13h pour le public. Les exposants** pourront accéder au site **à partir de 7h30**.

Informations pour les exposants

- Les exposants doivent **être majeurs** et restent responsables des mineurs les accompagnant.
- **Les tables ne sont pas fournies** par l'organisateur.
- **La sous-location des emplacements est interdite.** Merci de respecter les limites de l'espace attribué.
- **Les véhicules sont interdits sur le lieu d'exposition** et devront être stationnés sur le parking. Aucun accès à la cour ne sera autorisé pour le déchargement.
- Il est **interdit de fumer** dans la cour de l'école.

Chaque exposant s'engage à maintenir son stand propre et à nettoyer son emplacement après utilisation.

À la fin de la braderie, les objets invendus ne devront pas être laissés sur place. Toutefois, nous acceptons les dons de jouets et de livres, qui seront utilisés pour la pêche aux canards lors de notre fête de l'école.

Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et de boissons, ainsi que de copies de CD, DVD, jeux, et de tout produit inflammable est strictement interdite.

Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de litige, tel que casse, vol, panne ou toute autre détérioration.

Les informations fournies dans l'attestation sont consignées dans un registre, tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation, puis déposé en préfecture.

Les exposants doivent être en mesure de présenter leur pièce d'identité à tout moment durant l'événement.

Pour que l'inscription soit validée, le présent règlement doit être lu et signé, et le coupon d'inscription dûment complété doit être retourné, accompagné du paiement, dans les délais impartis.

Les inscriptions à la braderie seront enregistrées dans l'ordre de réception des courriers.

SANS RÈGLEMENT, PAS DE RÉSERVATION

Modalités de réservation et de remboursement

- Les chèques de réservation ne seront pas encaissés avant la date de la braderie.
- En cas de réservation non suivie d'une présence à la braderie au plus tard à 10h, l'association conservera la somme versée.
- En cas d'empêchement, merci d'informer les organisateurs dès que possible, et au plus tard 3 jours avant la braderie.

Un remboursement sera effectué en cas :

- **d'annulation de la braderie** ou si un participant prévient de son absence au **moins 7 jours** avant la manifestation.
- **Aucun remboursement ne sera accordé** dans les autres cas.
- **Aucun remboursement ne sera effectué si la manifestation doit être interrompue par les organisateurs ou les autorités**, quelle qu'en soit la raison et à quelque moment que ce soit.

En cas d'annulation par les autorités sanitaires (COVID-19) :

- Les paiements en espèces seront remboursés.
- Les chèques ne seront pas encaissés.

Consignes de sécurité

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités ou les services de sécurité.

BRADERIE « BROCANTE » - DIMANCHE 18 MAI 2025
La Motte-Servolex (73290)

En cas de manquement aux modalités de déroulement de la braderie, toute prochaine demande d'inscription à une braderie organisée par l'association sera refusée.

ATTESTATION D'INSCRIPTION A LA BRADERIE

Merci de remplir toutes les rubriques, l'attestation devant être remise en préfecture

Personne physique :

- Je soussigné(e), NOM _____ Prénom _____
Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____ Département _____

- Adresse _____
CP _____ Ville _____

- Téléphone _____
- Mail : _____

- Titulaire de la pièce d'identité N° _____ Délivrée le ____
/ ____ / ____ par _____

- N° immatriculation de mon véhicule _____

Déclare sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
- ☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- ☐ La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Je certifie avoir lu le règlement et en accepte les conditions :

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature :

RÉSERVATION : _____ x 3 mètres (6 euros les 3 mètres)

Règlement de _____ € à l'ordre de **l'association « les amis de l'école Lamartine »**

>>>> Une photocopie de votre pièce d'identité <<<<

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'APE

AVANT LE MARDI 13 MAI 2025 à

Association Parent Élève
« Les amis de l'école Lamartine »
Groupe scolaire Lamartine
150 avenue Charles Albert
73290 La Motte Servolex